

**Projet de Compte-rendu
de la réunion de la Commission de l'éducation, de la
communication et des affaires culturelles
Cotonou (Bénin), 3 et 4 mai 2017**

LUXEMBOURG (LUXEMBOURG) | 9 JUILLET 2017

Compte-rendu de la réunion

Présidence de M. Didier Berberat (Conseiller aux États, Suisse) Président de la commission

* * *

1. Ouverture de la réunion

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a tenu sa réunion les 3 et 4 mai 2017 à Cotonou (Bénin), sous la présidence de M. Didier Berberat (Conseiller aux États, Suisse).

Plus de 90 participants étaient présents lors du lancement des travaux par le 1^{er} Vice-président de l'Assemblée nationale, M. Éric Houndété. De plus, la CECAC a accueilli la Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Association des professeurs de français du Bénin (APFB), et le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA).

Le Président Berberat tient à remercier vivement le Président de l'Assemblée nationale du Bénin, M. Adrien Houngbedji, le 1^{er} Vice-président, M. Éric Houndété, la Présidente de la Commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales, Mme Claudine Afiavi Prudencio, et les services de l'Assemblée nationale pour leur accueil chaleureux, leur hospitalité et les excellentes installations mises à la disposition de la CECAC afin de disposer des meilleures conditions de travail possibles.

Le Président déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'Ordre du jour

Le Président demande aux membres de la Commission la souplesse nécessaire afin de modifier, au besoin, l'ordre dans lequel les points de l'Ordre du jour seront abordés afin de mieux utiliser le temps disponible.

L'Ordre du jour est adopté, tel que proposé.

L'Ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu de la dernière réunion (Madagascar, le 10 juillet 2016)
4. Rapport d'activités de la CECAC – M. Didier Berberat (conseiller aux États, Suisse), président

5. Rapport d'activités du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme – Dr Jacques Mokako (député, RDC), rapporteur
6. Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles – Mme Carole Poirier (députée, Québec), rapporteure
7. Suivi des résolutions de la CECAC adoptées par l'Assemblée plénière de Berne
8. Rapport sur la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation – M. Christian Levrat (conseiller aux Etats, Suisse)
9. Proposition d'un nouveau règlement pour le Prix Senghor-Césaire – M. Didier Berberat (conseiller aux Etats, Suisse), président
10. Rapport sur la marchandisation de l'éducation (volet enseignement supérieur) – M. Philippe Mouiller (sénateur, France)
11. Association des professeurs de français du Bénin – Roger Koudoadinou, Président national, M. Anicet Mègnigbèto, Secrétaire général, M. Jean-Benoît Alokpon, Président honoraire
12. Rapport sur l'éducation civique et citoyenne dans la Francophonie – Mme Carole Poirier (députée, Québec), rapporteure
13. Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF) – M. Emile Tanawa, Directeur
14. Table-ronde « Tendances démographiques en Afrique francophone, enjeux et implications en matière de financement de l'Education » – M. Armand Philippe Tobossi, Démographe et chargé de Programme dynamique de population (UNFPA), Mme Lydienne Epoubé (députée, Cameroun), Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, M. Emile Tanawa, Directeur de l'IFEFF
15. Echange d'idées concernant les futurs thèmes pouvant être abordés par la Commission
16. Questions diverses
 - a. Résolution du Parlement francophone des jeunes
 - b. Déclaration du Réseau des femmes parlementaires concernant les droits sexuels et reproductifs
17. Date et lieu de la prochaine réunion

3. Adoption du compte rendu de la dernière réunion (Madagascar, le 10 juillet 2016)

Le compte rendu de la dernière réunion tenue à Madagascar le 10 juillet 2016, a été mis en ligne sur le site internet de l'APF en amont de la réunion.

Le compte rendu est adopté, tel que proposé.

Le compte rendu est disponible sur le site internet de l'APF.

4. Rapport d'activités de la CECAC – M. Didier Berberat (conseiller aux États, Suisse), président

Le Président fait rapport des activités de la CECAC depuis la dernière réunion tenue à Madagascar en juillet 2016. Ce rapport d'activités a été mis en ligne sur le site internet de l'APF en amont de la réunion.

Le rapport d'activités est adopté.

Le rapport du Président est disponible sur le site internet de l'APF.

5. Rapport d'activités du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme – Dr Jacques Mokako, (député, RDC), rapporteur

Le rapporteur chargé des questions relatives au VIH/sida, à la tuberculose et au paludisme, le Dr. Jacques Mokako (député, RDC), a été dans l'impossibilité de participer à la présente réunion. En son absence, le Président Berberat a demandé à M. El Hadj Mangane (député, Sénégal) de lire le rapport du Dr. Mokako. M. Mangane a gracieusement accepté et le Président le remercie.

M. Mangane lit le rapport.

Le rapport d'activités du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme est adopté.

Le rapport est disponible sur le site internet de l'APF.

6. Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles – Mme Carole Poirier (députée, Québec), rapporteure

Le Président Berberat rappelle que ce suivi est assuré par la section du Québec pour le compte de la CECAC.

Ce sujet n'est inscrit à l'Ordre du jour que sur demande de la section québécoise, lorsque cette dernière juge important de communiquer une information à ce sujet. A cet égard, Mme Poirier a demandé que ce point soit inscrit à l'Ordre du jour de la présente réunion. Malheureusement, pour une raison indépendante de sa volonté, Mme Poirier a dû annuler sa participation à la réunion. Elle a informé le Président qu'elle livrerait sa contribution à la réunion de la CECAC du Luxembourg en juillet prochain.

7. Suivi des résolutions de la CECAC adoptées par l'Assemblée plénière de Berne

Le Président Berberat rappelle que le Bureau de l'APF a confié aux commissions la responsabilité d'assurer le suivi des résolutions adoptées par l'Assemblée plénière. Il poursuit en mentionnant qu'en confiant aux commissions ce mandat de suivi, le Bureau souhaite susciter un retour plus satisfaisant de la part des sections sur la mise en œuvre des résolutions. C'est avec les renseignements fournis par les sections que l'on peut établir un rapport annuel de suivi plus informatif.

Afin de tenter d'atteindre cet objectif, le Président a envoyé à toutes les sections, le 16 mars dernier, un courriel demandant de préparer un bref compte-rendu du travail de suivi effectué. Le courriel mentionnait également que ce sujet serait discuté à la présente réunion.

M. Christian Levrat (conseiller aux Etats, Suisse), M. Marc Serré (député, Canada) et Mme Na Alla Aoua Ibro (députée, Niger) présentent leur compte-rendu.

Ces compte-rendu sont disponible sur le site internet de l'APF.

Le Président invite les sections qui le souhaitent à présenter par écrit un suivi des résolutions. Ce document peut être envoyé au conseiller de la Commission, M. Maziade. Ces suivis feront partie du rapport du Président au Bureau de l'APF.

8. Rapport sur la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation – M. Christian Levrat (conseiller aux Etats, Suisse)

Le Président Berberat rappelle qu'à la réunion de Kinshasa l'année dernière, M. Julien Bekale du Gabon, M. Antoine Gully de Côte d'Ivoire et M. Christian Levrat de Suisse se sont aimablement portés volontaires pour mener une étude sur la dé-radicalisation.

Il poursuit en mentionnant qu'à la réunion de Madagascar, il y a eu des discussions concernant les étapes et la marche à suivre pour cette étude, afin d'assurer que l'étude soit bien aiguillée par la Commission. Ainsi, M. Levrat a expliqué qu'il y avait une coordination entre les trois sections. M. Levrat a mentionné que son étude s'articulerait autour de 7 axes prioritaires tels que définis dans le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent du Secrétaire général des Nations unies.

M. Berberat souligne que malgré les démarches de M. Levrat et du conseiller de la CECAC, il n'a pas été possible d'obtenir une réponse de la part des co-auteurs de l'étude. Cependant, cette situation n'a pas empêché M. Levrat de produire un rapport qu'il présente aujourd'hui.

M. Levrat présente son rapport.

Le rapport est disponible sur le site internet de l'APF.

Durant sa présentation, M. Levrat fait référence à 2 rapports de l'UNESCO sur l'extrémisme violent dont voici les liens :

- Guide du personnel enseignant pour la prévention de l'extrémisme violent : <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002446/244676f.pdf>
- Prévention de l'extrémisme violent par l'éducation : Guide à l'intention des décideurs politiques : <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002480/248087f.pdf>

A la suite de la présentation de M. Levrat, le Président Berberat souligne qu'en tenant compte des commentaires qui seront émis aujourd'hui par les membres de la Commission, M. Levrat rédigera une résolution qu'il présentera à la réunion de la CECAC à Luxembourg.

Le Président ajoute qu'il tentera d'obtenir la présence, à la réunion de juillet au Luxembourg, d'un représentant de l'UNESCO qui a participé à la rédaction des 2 rapports mentionnés plus haut. M. Berberat souligne également que Mme Latifa Ibn Ziaten, mère d'un policier tué par Mohamed Merah, sera présente à la réunion de juillet pour venir parler de prévention.

Une députée malienne témoigne que son pays est victime de la marginalisation créée par l'extrémisme violent. Elle souligne que cet extrémisme engendre la peur et la restriction des droits des citoyens. Des moyens ont été mis en place pour combattre ce phénomène. Elle cite notamment la création d'un réseau de jeunes et de femmes du G-5 du Sahel pour la lutte contre l'extrémisme violent. Elle mentionne qu'il faut instaurer un dialogue intergénérationnel qui inclut les religieux. Elle poursuit en mentionnant qu'il faut sensibiliser et éduquer les jeunes au danger de l'extrémisme violent.

Un député du Burkina Faso mentionne qu'il faut tenir compte des politiques carcérales. La prison est souvent un lieu de radicalisation. Concernant le dialogue des religions, il mentionne qu'il faut analyser les pratiques à l'intérieur des religions. Selon lui, les terroristes utilisent la religion à d'autres fins. En ce qui concerne l'égalité des sexes, il préconise une approche basée sur la complémentarité. Finalement, il exprime que dans certaines situations, trop de liberté tue la liberté.

Un parlementaire français souligne qu'un des outils de lutte contre l'extrémisme violent est l'envoi d'un message de solidarité et d'intégration des migrants. Il se questionne à savoir comment bien gérer le retour des combattants radicalisés, afin d'assurer leur réintégration et éviter ainsi qu'ils retombent dans la violence.

La Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF soutient que la lutte contre l'extrémisme violent passe par un renforcement de l'éducation, une solidarité internationale et un système éducatif adapté aux besoins du marché du travail afin de créer de l'emploi pour les jeunes.

En réponse aux commentaires évoqués, M. Levrat souligne l'importance du dialogue interreligieux. Il mentionne à ce sujet que l'Islam doit être vue en Europe comme une religion « normale », comme les autres religions. En ce qui concerne l'égalité des sexes, il fait valoir que les études démontrent que les sociétés égalitaires sont moins vulnérables à l'extrémisme violent.

M. Levrat poursuit sur la dé-radicalisation en prenant pour exemple l'Allemagne qui a investi des moyens colossaux afin d'accompagner ces jeunes radicalisés jusqu'au marché du travail, et ainsi les sortir de cette spirale de violence.

Un parlementaire béninois souligne que le radicalisme politique a souvent une justification religieuse. Il poursuit en mentionnant qu'en Afrique un problème existe en ce qui concerne l'accueil des diplômés des pays arabes. Les compétences de ces diplômés ne sont pas reconnues par les Etats. Ce qui provoque pour eux une difficulté à travailler. Ils deviennent souvent des prédicateurs violents dans les mosquées. Il termine en suggérant que la CECAC porte à la Session plénière de l'APF l'initiative africaine d'éducation à la paix et au développement par le dialogue interreligieux et interculturel.

Un parlementaire du Sénégal souligne notamment que son pays fait face au défi de la réintégration dans la société civile des militaires démobilisés. Ceux-ci se retrouvent sans emploi et peuvent être tentés par l'extrémisme violent.

Un parlementaire togolais fait valoir que la lutte contre l'extrémisme violent passe obligatoirement par l'éducation à la citoyenneté.

M. Levrat conclut en se disant d'accord que l'extrémisme violent est basé davantage sur le radicalisme politique que religieux. Il souligne également que la lutte contre ce phénomène passe par un contrôle du flux des armes.

M. Levrat termine en mentionnant que les échanges sur son rapport ont été très fructueux et qu'il rédigera une résolution qui sera débattu à la réunion de la CECAC au Luxembourg.

Le Président Berberat conclut sur ce point de l'Ordre du jour en félicitant M. Levrat pour son rapport très intéressant. Il se réjouit du débat riche qui a suivi. Il rappelle que ce sujet sera inscrit à l'Ordre du jour de la réunion du Luxembourg où sera discutée la résolution de M. Levrat. Il mentionne que la résolution sera distribuée en amont de la réunion afin que les membres puissent se préparer à la discussion. Le Président Berberat confirme que la résolution sera présentée en séance plénière au Luxembourg par le Conseiller aux Etats Levrat.

9. Proposition d'un nouveau règlement pour le Prix Senghor-Césaire – M. Didier Berberat (conseiller aux Etats, Suisse), président

Le Président Berberat présente d'abord un bref historique du Prix Senghor-Césaire. Il mentionne que le Prix, dans sa forme actuelle, a pour but de récompenser une personne physique ou morale s'étant particulièrement investie pour la promotion de la Francophonie et pour la diversité linguistique et culturelle. Le lauréat se voit remettre un prix dont le montant est établi par le Bureau de l'APF, en fonction des contributions volontaires reçues des sections. Le lauréat se voit également remettre une distinction dans l'Ordre de la Pléiade. Le prix est remis à tous les 2 ans.

M. Berberat rappelle que depuis sa création, le Prix Senghor-Césaire a été remis 3 fois. En juillet 2010 à Dakar, le Prix fut remis la première fois à l'Association des professeurs de français d'Haïti. La deuxième édition du Prix a honoré, en juillet 2012, M. Paul Gérin-Lajoie, homme politique québécois à l'origine d'une fondation portant son nom et dont la mission est de contribuer à l'éducation de base des enfants, et à l'alphabétisation des adultes en Afrique francophone et en Haïti. C'est à Berne, en juillet 2015, que le prix fut remis pour la troisième fois. Il a récompensé 2 organisations : les souffleurs commandos poétiques de France et la Maison d'Édition Demiurge de Roumanie.

Le Président souligne que suite à cette dernière édition, certains jurés ont fourni des commentaires visant à améliorer le Prix. Ces commentaires font d'ailleurs écho à une décision du Bureau (Paris 2013) d'entamer une réflexion globale sur la question des prix de l'APF. A l'instar du Prix des Jeux de la Francophonie qui a fait l'objet d'une révision par la CECAC en 2016, il devenait indispensable que le Prix Senghor-Césaire, après sa 3^e édition, fasse également l'objet d'une analyse afin de l'améliorer.

Le Président Berberat souligne qu'à sa réunion de Berne, le Bureau a décidé de confier à la CECAC le mandat de revoir le règlement actuel du Prix Senghor-Césaire, et de proposer un nouveau Règlement. Il rappelle que la CECAC a débuté la réflexion sur ce règlement durant sa réunion de Kinshasa. Elle a ensuite poursuivi son travail à Antananarivo où elle a discuté des grandes lignes de ce nouveau règlement. Les membres de la CECAC ont par la suite mandaté le Président de rédiger une version finale du règlement basée sur ces grandes

lignes. L'objectif du Président est donc de présenter aujourd'hui ce nouveau règlement, pour approbation finale.

Le Président Berberat souligne qu'étant donné que le règlement actuel est en plein processus de révision, et que les délais pour attribuer le prix en 2017 ne peuvent être rencontrés, il a demandé au Bureau de repousser l'attribution du prix à l'an prochain. Cette demande a été acceptée. La remise de ce prix pourra ainsi se faire en 2018, sous l'égide des nouvelles règles qui seront adoptées.

Après un large échange de vues, les membres de la Commission adoptent le règlement suivant :

RÈGLEMENT DU PRIX SENGHOR-CÉSAIRE DE L'APF

Article 1

But

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) institue un prix, dénommé Prix Senghor - Césaire, destiné à récompenser une personne physique ou morale s'étant particulièrement investie pour la promotion de la Francophonie et pour la diversité linguistique et culturelle.

Ce prix est attribué tous les deux ans.

Article 2

Nature du Prix

Le lauréat se voit remettre un prix de 5 000€ imputés sur le budget de l'APF.

Article 3

Candidatures

Les candidatures sont proposées par écrit au Secrétariat général par les Sections de l'APF, selon un calendrier préétabli.

Les candidatures au Prix doivent comprendre un dossier de nature à éclairer les membres du jury.

Le Secrétariat général lance les appels à candidatures et dresse la liste des candidats.

Article 4

Jury

4.1 Composition

Le jury est présidé par le Président de l'APF.

Le jury du prix est composé :

- du Président de l'APF, du Secrétaire général parlementaire, des quatre présidents de commissions, des quatre chargés de mission, de la présidente du Réseau des femmes parlementaires, d'un membre du Parlement francophone des jeunes et d'un représentant de chacune des organisations suivantes :

- Organisation internationale de la Francophonie ;
- Agence universitaire de la Francophonie ;
- Association internationale des maires francophones ;
- Université Senghor d'Alexandrie ;
- TV5MONDE.

4.2 Votes

Les membres du jury expriment leur choix par courrier électronique.

Chaque membre du jury est doté d'une voix.

Le Secrétariat général collecte les votes et dresse la liste des résultats. Le lauréat sera le candidat ayant reçu le plus de votes.

En cas d'égalité des votes pour deux ou plusieurs candidats, la voix du Président de l'APF est prépondérante.

Article 5

Remise du prix

Le Président de l'APF remet le prix lors de la session de l'Assemblée, sauf exception.

Article 6

Gestion du processus d'attribution

Le Conseiller de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF assure la gestion du processus d'attribution du Prix Senghor-Césaire.

En terminant, le Président mentionne qu'il soumettra à l'appréciation des membres du Bureau, qui doit adopter le règlement, l'interrogation soulevée concernant la suppression de la remise automatique d'une distinction dans l'Ordre de la Pléiade au lauréat.

10. Rapport sur la marchandisation de l'éducation (volet enseignement supérieur) – M. Philippe Mouiller (sénateur, France)

Le Président Berberat rappelle aux membres la genèse de cette étude. Il mentionne que le sénateur Joël Bourdin (France) avait proposé à la CECAC, lors de la réunion tenue à Ouagadougou en mai 2013, de thématiser la question de la marchandisation de l'éducation. Cette proposition qui fut accueillie favorablement. A Ottawa, le sénateur Louis Duvernois (France) avait présenté un projet de rapport, ainsi qu'un questionnaire qui a été distribué à toutes les sections. A Libreville en 2015, la sénatrice Marie-Annick Duchêne (France) a présenté son rapport. Suite à une discussion entre les membres de la Commission, il a été convenu qu'il serait intéressant d'étendre la portée du rapport au secteur universitaire. A Kinshasa l'année dernière, le sénateur Philippe Mouiller (France), nouvellement désigné rapporteur, convient de poursuivre l'étude en ajoutant un volet enseignement supérieur.

Le Président Berberat souligne qu'une résolution vient appuyer le travail de réflexion du sénateur Mouiller.

M. Mouiller présente son rapport.

Le rapport est disponible sur le site internet de l'APF.

Suite à la présentation du sénateur Mouiller, des parlementaires interviennent.

Un parlementaire suisse rappelle que le rapport du Président Berberat sur la formation duale concluait que plus il y a de bacheliers dans un canton suisse, plus le chômage est élevé. Alors que plus il y a d'apprentis, moins le chômage est élevé. Il poursuit en demandant au sénateur Mouiller s'il avait étudié dans son rapport le phénomène des « cours massif en ligne » et qu'elles sont ses conclusions.

Le sénateur Mouiller est d'accord avec les propos sur la formation duale. Il souligne que souvent le message véhiculé aux jeunes est le suivant : plus tes études supérieures sont poussées, meilleur sera ton emploi et ton statut social. Il souligne que ce message n'est pas vrai dans tous les cas.

Un parlementaire du Togo porte à l'attention des membres de la Commission le problème de l'augmentation du nombre d'institutions privées qui offrent des formations non reconnues et non accréditées par les autorités gouvernementales. Ces formations n'ont aucune garantie de qualité.

Le sénateur Mouiller souligne qu'il est fondamental d'assurer la qualité des diplômes offerts par les institutions privées.

La Présidente du Réseau des femmes parlementaires souhaite une plus grande coopération entre les universités de l'espace francophone afin d'attirer les jeunes à étudier en français. Elle donne comme exemple qu'au Cameroun, les étudiants sont attirés vers les universités anglophones. A ce sujet, le sénateur Mouiller mentionne que l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), dans sa nouvelle stratégie 2017-2021, prévoit d'augmenter la coopération entre les 800 universités membres afin de répondre à la concurrence des universités anglophones.

Un parlementaire du Burkina Faso souligne que dans son pays il y a un problème d'infrastructure au niveau universitaire. Les universités n'ont pas les ressources

nécessaires pour accueillir convenablement les nombreux étudiants. Il souhaite que cet aspect soit pris en compte dans la résolution.

Le Président Berberat rappelle aux membres de la Commission que la résolution touche la marchandisation de l'éducation. Il souhaite que le débat cible ce sujet. Il reconnaît que les systèmes d'éducation souffrent de nombreux problèmes mais il souhaite que la résolution se concentre à apporter des solutions aux problèmes soulevés dans le rapport du sénateur Mouiller.

Le sénateur Mouiller partage l'avis du Président. Il souligne cependant que la dernière phrase de sa résolution a une portée plus large afin de répondre aux problèmes généraux de l'éducation.

Après discussion, la résolution suivante est adoptée :

SE RÉFÉRANT au rapport sur la marchandisation de l'éducation de Mme la Sénatrice Marie-Annick Duchêne (France) et aux travaux complémentaires du Sénateur Philippe Mouiller dressant un panorama des enjeux relatifs à l'enseignement supérieur dans l'espace francophone ;

RAPPELANT le droit de chacun à l'éducation consacré notamment par l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les articles 13 et 14 du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels, les articles 28 et 29 de la Convention internationale des droits de l'enfant, et la Convention de l'UNESCO contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement ;

RAPPELANT le cadre d'action « Education 2030 » visant à mobiliser toutes les parties prenantes et à guider les Etats vers l'atteinte de l'objectif 4 pour le développement durable adopté à l'Assemblée Générale de l'ONU en septembre 2015, qui est d' « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » ;

RAPPELANT l' « Appel de Bruxelles » sur le rôle de l'Etat en tant que régulateur des services de l'éducation, adopté le 23 mai 2008 par les délégués de plus de 50 Etats et de 10 organisations internationales, réunis à l'initiative du gouvernement de la Communauté française de Belgique, avec le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et de l'UNESCO ;

RECONNAISSANT que l'accès à l'éducation, de l'enseignement primaire aux études supérieures est un vecteur d'enrichissement intellectuel et d'émancipation pour les individus ainsi que de développement pour toute société ;

TENANT compte des profonds bouleversements démographiques, économiques et sociaux qui affectent la structure de l'enseignement à travers l'espace francophone ;

SOULIGNANT l'adaptation à ces défis à laquelle s'attèlent les Etats et les acteurs privés en charge de l'éducation ;

AFFIRMANT que la complémentarité entre les acteurs institutionnels et les acteurs privés en matière d'éducation n'est rendue possible que par la régulation ;

INVITE les gouvernements et les établissements de l'espace francophone à renforcer les coopérations, les mises en réseau, les échanges de bonnes pratiques, notamment en

matière d'enseignement supérieur ;

APPELLE les gouvernements des pays francophones à se doter d'un référentiel unique de diplômes, notamment le système L.M.D., afin de permettre la reconnaissance de ceux-ci dans l'ensemble des pays ;

SOUHAITE, face à la croissance du nombre d'étudiants et aux limites financières et matérielles que celle-ci pose, accompagner le développement de l'enseignement à distance et la dématérialisation de formations ;

INCITE les pays membres de l'espace francophone à créer des plateformes de dialogue entre le monde de l'entreprise et celui de l'université afin de permettre une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les formations universitaires, dans un souci constant de meilleur employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur ;

PROPOSE la création et le financement d'un programme d'échange international des étudiants de l'espace francophone afin de renforcer les coopérations, les échanges et la compréhension mutuelle.

CONCLUT que l'éducation est un des biens les plus précieux des sociétés, qui doivent y consacrer les moyens financiers et les infrastructures nécessaires afin de veiller à l'accès le plus large des populations à la formation, qu'elle soit initiale, supérieure ou continue, et à la recherche.

Le Président Berberat confirme que la résolution sera présentée en séance plénière au Luxembourg par le sénateur Mouilller.

11. Association des professeurs de français du Bénin – Roger Koudoadinou, Président national, M. Anicet Mègnigbèto, Secrétaire général, M. Jean-Benoît Alokpon, Président honoraire

L'Association des professeurs de français du Bénin (APFB) fait une présentation.

La présentation est disponible sur le site internet de l'APF.

Suite à l'intervention de l'APFB, des parlementaires interviennent.

Le Président Berberat remercie vivement l'APFB pour son implication à la défense de la langue française. Le Président s'enquiert auprès des représentants de l'APFB de la nature des rapports que leur organisation entretient avec les autorités gouvernementales béninoises. Y a-t-il de l'aide financière ? M. Koudoadinou répond que son organisation obtient facilement des rencontres avec les autorités du ministère béninois de l'éducation. Son association est toujours bien accueillie. Cependant, l'APFB ne bénéficie pas d'un soutien financier de l'Etat béninois. L'Association tire ses ressources uniquement des cotisations de ses membres. A ce sujet, le Président Berberat mentionne qu'il faudrait songer à proposer une résolution demandant aux parlementaires d'inciter leur gouvernement à aider financièrement les associations des professeurs de français dans leur pays respectif. Il souligne que l'on doit porter une attention particulière aux associations des professeurs de français. Contrairement aux autres associations de professeurs (ex : géographie, mathématique, etc.), les professeurs de français ont un rôle transversal. Les étudiants(es) doivent bien connaître le français afin de pouvoir bien apprendre les autres matières prévues au programme.

M. Koudoadinou accueille favorablement la proposition du Président Berberat d'adopter une résolution appuyant les associations des professeurs de français. Il souscrit également aux propos du Président en ce qui concerne la valeur transversale de l'enseignement du français.

Un parlementaire togolais demande si un regroupement sous-régional ou continental des différentes associations de professeurs de français donnerait plus de poids et plus d'impact à leurs revendications. L'APFB a-t-elle sollicité du financement auprès d'organismes privés? Le représentant du Togo souhaite savoir comment l'APF peut les aider et finalement, l'APFB n'a-t-elle pas trop de projets à gérer en même temps?

A ce sujet, M. Koudoadinou mentionne que l'invitation à participer à la réunion de la CECAC est déjà une aide importante pour l'APFB. Ils ont pu établir des contacts avec les parlementaires béninois.

Un parlementaire du Bénin demande s'il ne serait pas plus efficace de prioriser la panoplie des projets que l'APFB mène présentement. Il mentionne qu'il est prêt à accompagner et soutenir l'APFB.

La Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF demande si l'apprentissage prioritaire de la langue maternelle facilite l'apprentissage du français par la suite.

Un parlementaire du Togo se questionne sur le grand nombre de projets que mène l'APFB. Y'en a-t-il trop?

Un parlementaire belge porte à l'attention des représentants de l'APFB deux outils pédagogiques concernant la lutte contre la radicalisation. Il s'agit de 2 pièces de théâtre. L'une s'intitule « Lettres à Nour » de Rachid Benzine et l'autre « Djihad » d'Ismael Saidi.

Concernant les quelques questions sur les grands nombres de projets, M. Koudoadinou mentionne qu'il n'y a pas trop de projets. Ceux-ci sont importants, cohérents et complémentaires.

Le Président Berberat précise que la résolution pourrait demander aux parlementaires de l'APF d'inciter leur gouvernement à collaborer, reconnaître et financer, dans la mesure de leur moyen, l'association des professeurs de français de leur pays.

M. Berberat termine en mentionnant que M. Stéphane Grivelet, secrétaire général de la Fédération internationale des professeurs de français, sera auditionné à la réunion du Luxembourg. La CECAC pourrait discuter avec lui d'un projet de résolution et envisager d'établir un protocole de coopération plus formel avec cette organisation.

12. Rapport sur l'éducation civique et citoyenne dans la Francophonie – Mme Carole Poirier (députée, Québec), rapporteure

Le Président rappelle qu'aux deux dernières réunions intersessionnelles, Madame Poirier avait signalé son intérêt d'entreprendre une étude sur l'éducation civique. Ainsi, lors de la réunion de Madagascar en juillet dernier, elle a présenté une première version de son analyse. Le sujet a fait également l'objet de discussions lors de la réunion de la Sous-commission de l'éducation de la CECAC qui s'est tenue à Québec en novembre 2016. D'ailleurs, à ce moment, M. Mangane (député, Sénégal) avait présenté sa contribution à cette étude.

Comme le Président l'a mentionné précédemment, M. Poirier a dû annuler sa participation à notre réunion. Cependant, elle a fait parvenir la version finale de son rapport. Le Président a demandé à M. Jean-Charles Luperto (député, Belgique/Communauté française Wallonie-Bruxelles) de résumer le rapport. M. Luperto a généreusement accepté.

M. Luperto présente le rapport.

Le rapport est disponible sur le site internet de l'APF.

Suite à la présentation de M. Luperto, des parlementaires interviennent.

Un parlementaire du Bénin souhaite que la résolution tienne compte qu'il y a confusion entre les notions d'anarchie et de démocratie et que, en conséquence, il y a une perte de valeur. Le Président remercie le parlementaire de son commentaire et souligne que cette question touche à la liberté d'expression et l'éthique journalistique.

M. Levrat (conseiller aux Etats, Suisse) considère que l'approche proposée dans le rapport, surtout en ce qui concerne le droit de vote, est paternaliste. Il souhaite que la résolution qui accompagnera ce rapport soit soumise préalablement au Parlement francophone de jeunes afin d'obtenir leur opinion sur celle-ci. Il laisse au Président la décision d'accepter ou non sa suggestion. Le Président Berberat consent à soumettre cette résolution au Parlement francophone des jeunes qui se réunira avant la réunion de la CECAC au Luxembourg. Des jeunes seront ainsi auditionnés à la CECAC au Luxembourg sur cette question.

Un parlementaire du Burkina Faso suggère qu'un comité d'éthique puisse agir à titre de boussole dans l'établissement de législation en matière d'éducation civique. Le Président Berberat demande au parlementaire d'envoyer au conseiller de la CECAC un courriel résumant sa pensée au sujet du comité d'éthique. Il pourra ensuite être transmis à la rapporteure Mme Poirier.

Une parlementaire malienne exprime qu'une meilleure communication intergénérationnelle permet une meilleure compréhension mutuelle.

Le Président conclut en mentionnant que ce point sera mis à l'ordre du jour de la réunion de la CECAC au Luxembourg. Mme Poirier sera informée du contenu des interventions d'aujourd'hui. Mme Poirier préparera une résolution en juin qui sera envoyée au Parlement francophone des jeunes pour analyse. Ainsi, des jeunes seront auditionnés le 9 juillet à la CECAC à ce sujet. Finalement, un courriel sera envoyé à toutes les sections afin d'obtenir leur contribution pour bonifier le projet de rapport.

En l'absence d'un enregistrement audio pour la 2^e journée de réunion, le reste du compte-rendu consignera uniquement les décisions prises. Le texte des présentations est accessible sur le site internet de l'APF dans la mesure où il était disponible.

13. Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEF) – M. Emile Tanawa, Directeur

Le Directeur de l'IFEF fait une présentation.

La présentation du Directeur de l'IFEF est disponible sur le site internet de l'APF.

14. Table-ronde « Tendances démographiques en Afrique francophone, enjeux et implications en matière de financement de l'Education » – M. Armand Philippe Tobossi, Démographe et chargé de Programme dynamique de population (UNFPA), Mme Lydienne Epoubé (députée, Cameroun), Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, M. Emile Tanawa, Directeur de l'IFEF

M. Tobossi, M. Tanawa et Mme Epoubé font une présentation.

Les présentations des 3 intervenants sont disponibles sur le site de l'APF.

Le Président Berberat conclut la discussion en mentionnant que ce sujet devrait faire l'objet d'une étude plus approfondie. Il souhaite qu'un ou plusieurs membres de la Commission se penchent spécifiquement sur cette question et rédigent un rapport. Cette question sera discutée à la réunion de la CECAC du Luxembourg.

15. Echange d'idées concernant les futurs thèmes pouvant être abordés par la Commission

Après discussion entre les membres de la Commission il est convenu qu'une étude sur le thème : « Tendances démographiques en Afrique francophone, enjeux et implications en matière de financement de l'Education » sera faite. Le ou les rapporteurs seront désignés lors de la réunion du Luxembourg.

Il est également convenu que le sénateur Mouiller entreprenne une étude sur le numérique et ses bonnes pratiques.

16. Questions diverses

a. Résolution du Parlement francophone des jeunes

Le Président Berberat rappelle que lors de la Session de l'APF à Berne en juillet 2015, deux représentants du Parlement francophone des jeunes sont venus présenter leur résolution portant sur le thème : « Est-il encore avantageux de se former et d'étudier en français ? ».

A la demande du Président, cette résolution a fait l'objet d'une étude approfondie lors de la réunion de la Sous-commission de l'éducation de la CECAC, tenue à Québec en novembre dernier. Il a été décidé, lors de cette réunion, que la CECAC ferait sienne cette résolution dans le but de la présenter lors de la Session plénière au Luxembourg.

Le Président Berberat souhaite donc aujourd'hui que la CECAC adopte cette résolution. Il souligne que ce geste marquerait l'importance que la CECAC accorde aux travaux du Parlement francophone des jeunes en général et à cette résolution en particulier.

La résolution suivante est adoptée et sera présentée en assemblée plénière au Luxembourg par le Président.

CONSTATANT que nous sommes face à une montée en popularité de certaines langues internationales et que le français semble perdre son importance sur le plan

international ;

CONSIDERANT que la langue française est le véhicule des cultures et valeurs francophones et qu'étudier en cette langue ouvre la porte à ces cultures riches et diversifiées ;

SOULIGNANT que le marché économique francophone constitue actuellement un poids économique fondamental dans le développement des affaires internationales et qu'il est appelé à s'accroître de façon considérable au cours des prochaines décennies ;

CONSIDERANT que la langue française est un atout et permet de multiplier ses chances sur le marché international de l'emploi et de pouvoir s'ouvrir les portes des entreprises francophones ;

NOTANT que les jeunes souhaitant se préparer à une vie professionnelle où d'autres langues sont prédominantes sont davantage poussés à se former dans une langue autre que le français ;

CONSIDERANT que l'appauvrissement des ressources et publications académiques en français au niveau post secondaire rend la formation en français moins attrayante et diminue les possibilités de publication scientifique et d'obtention de brevet en français ;

INVITE les parlements et les gouvernements de la Francophonie à renforcer le secteur de la diplomatie culturelle en établissant des instituts spécialisés dans la promotion de la culture francophone dans plusieurs domaines, notamment les arts, le cinéma, la littérature et l'apprentissage de la langue française ;

ENCOURAGE les États francophones à rendre l'apprentissage du français comme langue seconde plus attrayant afin d'élargir le nombre d'étudiants maîtrisant la langue française et ayant la possibilité de se former en cette langue ;

INVITE la Francophonie à entreprendre une initiative de subvention des éditeurs de manuels scolaires traduits en français afin que le prix coûtant de ces manuels soit égal à la version en langue originale ;

INTERPELLE les États francophones à adopter la langue française en tant que langue d'entreprise et de formation ;

EXHORTE les États membres de la Francophonie à prendre part à une politique d'harmonisation qui consiste à assurer un suivi efficace quant à la formation et à la qualité de l'enseignement dans les instances éducatives de l'espace francophone ;

INCITE la Francophonie et l'Agence universitaire de la Francophonie à renforcer les partenariats entre les universités francophones, à la fois entre les universités du Sud et entre les universités du Nord et du Sud ;

ENCOURAGE la Francophonie et les états francophones à renforcer la mobilité internationale, le soutien financier et la continuité des allocations de bourses d'études pour les étudiants francophones ;

ENCOURAGER l'Organisation internationale de la Francophonie en partenariat avec l'AUF à mettre sur pied un programme d'échange francophone de type Erasmus afin de promouvoir les cultures francophones et la formation universitaire en langue française.

b. Déclaration du Réseau des femmes parlementaires concernant les droits sexuels et reproductifs

Le Président Berberat rappelle que le président américain Donald Trump a signé un décret qui prive les organisations non gouvernementales étrangères de tout soutien financier américain pour la santé, au cas où elles utilisent ses fonds pour offrir de l'information sur l'avortement, pour proposer la possibilité d'avorter ou encore pour promouvoir l'assouplissement des lois sur l'avortement. Les États-Unis constituent la première source de donations du monde au bénéfice d'initiatives de santé.

Dans ce contexte, le gouvernement néerlandais a lancé une initiative internationale appelée « She decides », qui vise à soutenir les organisations qui se voient privé de fonds.

La Belgique, le Canada, le Cap-Vert, le Danemark, la Finlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède ont, dès le début, annoncé leur soutien à cette initiative.

Par ailleurs, M. Berberat poursuit en mentionnant qu'il convient de noter que le Parlement européen s'est également positionné sur cette question en adoptant, le 14 février 2017, une résolution appelant l'Union européenne et ses États-membres à contrer les effets de la décision américaine.

Le Réseau des femmes parlementaires de l'APF, lors de sa réunion de février dernier, a adopté une résolution appuyant cette initiative « She decides » et appelant notamment nos gouvernements à augmenter les fonds dédiés à la protection de la santé sexuelle et reproductive des femmes et à soutenir les politiques visant à faire avancer les droits sexuels et reproductifs pour tous.

Le Président mentionne que le Réseau souhaite que la CECAC adopte cette résolution qui pourra ensuite être portée conjointement en plénière au Luxembourg.

La résolution suivante est adoptée et sera présentée en assemblée plénière au Luxembourg.

CONSIDÉRANT que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de la Francophonie et qu'elle compte parmi les objectifs et les missions de celle-ci ;

CONSIDÉRANT que non seulement les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes sont des droits fondamentaux de la personne humaine, mais qu'ils sont en outre indispensables au développement et à la lutte contre la pauvreté, ainsi que les fondements d'un monde pacifique, prospère et durable ;

CONSIDÉRANT que l'accès à la contraception est lié à une meilleure santé, à l'autonomisation, à l'égalité des sexes, à la réussite scolaire et au développement économique, en particulier pour les femmes ;

RAPPELANT que, le 23 janvier 2017, les États-Unis ont rétabli la «règle du bâillon mondial» (Global Gag Rule), qui empêche les organisations internationales agissant en faveur des droits sexuels et reproductifs, de bénéficier d'aides globales en matière de santé en provenance des États-Unis ;

INQUIET des incidences négatives sur les programmes de lutte contre le VIH/sida, sur la

santé maternelle et infantile ainsi que sur d'autres domaines de la santé que générera cette règle ;

PREOCCUPÉ également par le fait que cette règle engendrera incontestablement un recul dans le domaine de la santé et du bien-être des communautés dans le monde, notamment dans le domaine des droits des femmes et des filles, et qu'elle pourrait mettre à mal l'accès aux soins de santé pour des millions de personnes à travers le monde.

En conséquence, en tant que parlementaires, nous réitérons nos engagements, pris dans le cadre du programme d'action de Pékin de 1995 et des Objectifs de développement durable adoptés en 2016, en faveur des droits des filles et des femmes et nous engageons à promouvoir et protéger ces droits.

Nous nous engageons également à sensibiliser et mobiliser nos gouvernements afin que les services relatifs à la santé sexuelle et reproductive soient accessibles pour toutes les femmes et les filles de l'espace francophone.

Nous appelons nos gouvernements à augmenter les fonds dédiés à la protection de la santé sexuelle et reproductive des femmes et à soutenir les politiques visant à faire avancer les droits sexuels et reproductifs pour tous notamment en soutenant l'initiative « She decides ».

c. Motion de remerciements

Les membres de la CECAC adoptent la motion de remerciements suivante :

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Cotonou (Bénin), les 3 et 4 mai 2017, à l'invitation de la Section béninoise :

SALUE avec reconnaissance l'accueil chaleureux et l'hospitalité réservée aux membres de la CECAC par le Président de l'Assemblée nationale et par la section tchadienne de l'APF ;

SE FELICITE de la parfaite préparation et de l'excellente organisation des travaux ;

REMERCIE vivement le Président de la section béninoise et Président de l'Assemblée nationale, M. Adrien Houngbedji, le 1^{er} Vice-président, M. Éric Houndété, la Présidente de la Commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales, Mme Claudine Afiavi Prudenciole, ainsi que leurs collaboratrices et collaborateurs ;

EXPRIME sa plus haute considération aux autorités de la République du Bénin et ses vœux les plus amicaux au peuple de la République du Bénin.

17. Date et lieu de la prochaine réunion

Le Président annonce que la prochaine réunion de la CECAC aura lieu au Luxembourg le 9 juillet prochain.

Ceci met fin aux travaux de la Commission.

La séance est levée.